

Déconnexion ?

Que penser d'un Commissaire européen qui, pour défendre sa vision décroissante, le fameux Green Deal, est prêt à déclarer qu'il n'y a pas de problème de sécurité alimentaire en Europe à cause de la guerre en Ukraine ?

Peut-être que vu de Bruxelles, inflation, difficulté d'approvisionnement et coût de l'alimentation ne sont pas un sujet... ni même l'épée de Damoclès qui pèse sur la production européenne en raison du coût de l'énergie et de ses répercussions...

De tels propos d'un personnage d'un tel niveau ne cessent d'interroger sur le lien à la réalité.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles, mais manifestement ventre trop plein n'en a pas non plus !

Le chiffre du mois

30 à 40 % : c'est la baisse attendue des surfaces de maïs en Ukraine pour cette campagne impactée par la guerre avec la Russie.

MARCHÉ

Du fait de la guerre, les semis ont démarré difficilement en Ukraine. Aux États-Unis, les surfaces seront en baisse ce qui laisse présager d'un bilan 2022/23 tendu au niveau mondial.

SEMIS DIFFICILES EN UKRAINE

Les semis ont démarré en Ukraine. A ce jour près de 500 000 ha ont été semés sur les 3 à 4 Mha prévus en 2022. Cela représenterait une baisse de l'ordre de 30 % à 40 %.

Bien que le ministère ukrainien de l'agriculture se soit récemment montré plus optimiste sur les semis de culture de printemps, les intrants font toujours défaut chez de nombreux agriculteurs. Par ailleurs, même si les Russes, après leur défaite à Kiev, se sont retirés d'une partie des zones de production, celles-ci ne sont pas pour autant praticables. Le retour de l'Ukraine sur le marché mondial, si la paix est rapidement conclue, sera donc partiel et lent du fait de la nécessité de remise en état des infrastructures d'exportation.

Les importateurs en prennent note et se sont pour la fin de la campagne 2021/22 reportés sur l'origine américaine. C'est le cas en Europe où cette origine est sollicitée en complément des origines UE (France, Pologne, Roumanie...) mais également en Chine. Cette tendance devrait perdurer pour la prochaine campagne, comme le montrent les récentes contractualisations chinoises pour la campagne 2022/23 avec également une sollicitation forte du maïs brésilien à partir de juillet, avec la récolte du maïs safrinha, jusqu'en fin d'année.

Dans ce contexte tendu, le moindre aléa chez l'un des grands exportateurs restant (USA, Argentine, Brésil) ferait de nouveau bondir les prix déjà à des niveaux très élevés en spot comme en nouvelle récolte avec, par exemple, l'échéance novembre 2022 d'Euronext à plus de 300 €/t.

SURFACES EN BAISSÉ AUX ÉTATS-UNIS

Les opérateurs vont ainsi, dans les mois qui viennent, se focaliser sur les surfaces de maïs aux États-Unis. Selon un premier rapport de l'USDA en mars, les surfaces semées seraient en forte baisse de 1,6 Mha par rapport à 2021. Malgré un ratio de prix

plus favorable, le maïs céderait du terrain au soja du fait des prix des fertilisants. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, le rapport sur les surfaces de fin juin sera suivi avec attention et déterminera si la baisse des surfaces est aussi importante que prévue.

En Amérique du Sud, c'est le niveau des exportations pour les mois qui viennent qui inquiète les opérateurs. En Argentine, où la récolte se poursuit, la logistique est mise à mal par des grèves de camionneurs et de travailleurs portuaires qui protestent contre la hausse des prix du carburant et l'inflation. Au Brésil, la sécheresse semble devoir s'installer dans le centre du pays alors que le maïs safrinha débute la phase critique de pollinisation dans cette zone. Si cela perdurait, le rendement serait affecté ce qui réduirait le potentiel d'export du pays. Le maïs safrinha, cultivé après le soja, constitue l'essentiel de la production brésilienne et des exportations du pays.

La volatilité risque donc d'être forte dans les mois qui viennent, le marché du maïs étant, du fait de l'absence de l'Ukraine, encore plus sensible qu'à l'accoutumé aux aléas qui pourraient frapper l'un des grands exportateurs.

PAC 2023

LA COMMISSION EUROPÉENNE REND SON AVIS SUR LE PSN FRANÇAIS

Le 31 mars 2022, la Commission européenne a envoyé 19 lettres d'observation sur les premiers Plans Stratégique Nationaux (PSN) qu'elle avait reçus fin décembre 2021.

Sans grande surprise, la lettre destinée à la France critique plusieurs mesures clé du PSN, considérant l'ambition environnementale au global insuffisante. L'application prévue de la BCAA 7 sur la rotation, de la BCAA 8 sur les infrastructures écologiques ou encore la mise en œuvre des Ecorégimes, sont principalement visées.

Les discussions s'annoncent particulièrement ardues. Plus que jamais, l'AGPM se mobilise pour éviter tout retour en arrière et préserver les ouvertures obtenues.

La lettre d'observation en synthèse

Dans un document long de 34 pages, la Commission demande à la France d'apporter les clarifications pour permettre la validation

de son PSN. En totalité, 187 points, avec des répétitions entre eux, sur lesquels la France devra « justifier » son approche et ses décisions. Il semble que les autres États membres ne soient pas mieux traités, avec des analyses très critiques. A titre de comparaison, l'Espagne approcherait les 300 points.

Les critiques sur la BCAE 7 « rotation » et les éco-régimes

Force est de constater à la lecture de la lettre que la Commission européenne revient sur les principaux points politiques sur lesquels elle n'a pas obtenu satisfaction dans la dernière ligne droite des négociations en juin 2021.

Ainsi sur la BCAE7 sur la rotation, même si la France n'est pas seule (14 États membres sur 25 PSN évalués entendent utiliser l'option diversification seule ou la combinaison des 2 options), la Commission souligne que l'accord politique ne peut être compris comme prévoyant la diversification des cultures comme règle générale pour l'ensemble du territoire de l'État Membre. Par conséquent, elle demande des justifications précises dans les cas de prescriptions de rotation (telles que la maïsiculture) ou de la diversification. Sur la BCAE 8, elle demande à la France de préciser les coefficients de pondération pour le calcul de la surface en biodiversité.

Le schéma des éco-régimes tel que le propose la France avec ses 3 voies d'accès est également critiqué. La Commission juge le dispositif trop complexe et insuffisamment ambitieux d'un point de vue environnemental. Elle invite la France à réviser les différents niveaux d'engagement entre les 3 voies d'accès ou à revoir les niveaux de paiements selon les niveaux d'engagements, suggérant un 3^{ème} niveau pour le bio. Sur la voie « pratiques agro-écologiques », elle invite à réviser à la hausse le barème de points. Sur la voie certification environnementale, ne pouvant évaluer les bénéfices environnementaux des certifications HVE ou CE2+, elle demande dans l'attente de connaître les futurs cahiers des charges, d'attendre avant de proposer cette voie d'accès aux agriculteurs.

Prochaines étapes : L'AGPM : plus que jamais mobilisée !

Officiellement, la France avait 3 semaines pour apporter des compléments et des justifications avant publication « officielle » de cette lettre d'observation, déjà largement diffusée. Une 1^{ère} réponse de la France devrait être adressée début mai, après concertation avec les principales parties prenantes, suivie courant juin de l'envoi d'une nouvelle version du PSN français pour validation.

Dans un calendrier politique dominé par la crise ukrainienne et les élections françaises, l'AGPM entend, en lien avec la FNSEA et aux côtés des 4AS, se battre jusqu'au bout pour défendre l'approche du PSN français et sauvegarder les mesures de la future PAC favorables aux exploitations maïsicoles.

PLAN DE RÉSILIENCE

ANALYSE DES BESOINS ET DEMANDES DE LA FILIÈRE MAÏS

Face à l'augmentation des coûts de production, tirés par la hausse de l'énergie, et renforcée par l'invasion de l'Ukraine, le gouvernement a mis en place un Plan de Résilience. Sur le secteur agricole, l'AGPM, en lien avec les autres AS végétales et la FNSEA, a défendu des mesures destinées à soutenir la production et à baisser les charges des producteurs. Évidemment la question des difficultés du secteur de l'élevage reste une préoccupation majeure.

La souveraineté alimentaire et énergétique au cœur du plan de résilience

Lors des différentes réunions, dès l'invasion de l'Ukraine, la nécessité de produire plus à l'échelle européenne afin de compenser l'absence, au moins partielle, de l'Ukraine sur les marchés, s'est rapidement imposée. Ainsi la volonté de mobiliser toutes les surfaces disponibles a été portée par la profession maïs aussi par les États Membres, emportant une décision rapide au niveau européen pour permettre de cultiver, dès ce printemps, les SIE imposées dans le cadre de la PAC actuelle. Toutefois, les inquiétudes des producteurs sont importantes quant aux conditions d'exercice de leur métier. Ainsi l'augmentation du coût de l'énergie, des carburants ou des engrais nécessite une vraie prise en compte. Dans le cadre du Plan de résilience annoncé par le Premier Ministre, on peut retenir 3 points principaux : une réduction (tous secteurs) des coûts des carburants avec une aide de 15 cts/litre, un dispositif pour diminuer les charges d'électricité et de gaz pour toutes les entreprises énérgo-intensives et une réflexion sur l'approvisionnement en gaz et l'autonomie en matière d'engrais. Enfin, des moyens ont été mobilisés pour aider les exploitations ne pouvant émerger aux divers dispositifs par une prise en charge des cotisations sociales.

Si la première mesure s'applique déjà à la pompe pour tous les carburants, pour ce qui est des entreprises dépendant fortement de l'énergie, l'AGPM est montée au créneau pour indiquer le coût très élevé des hausses d'électricité pour l'irrigation et du gaz pour le séchage ainsi que la nécessité de rendre accessible le dispositif d'aide aux exploitations concernées. L'AGPM s'appuie sur la CEPM pour lever les verrous au niveau européen. Concernant les engrais, les contraintes qui devaient peser sur les qualités des engrais au niveau européen en matière de norme de cadmium, rendant l'Europe dépendante des engrais d'origine russe, ont été repoussées et la pression est maintenue sur la levée des droits antidumping et à l'importation.

Dans ce contexte, et malgré les incertitudes politiques liées aux élections, le plan de résilience fait l'objet de réunions régulières pour lesquelles l'AGPM reste mobilisée.

L'AGPM LANCE SA PAGE LINKEDIN

Afin de donner une visibilité complémentaire à ses actions et de relayer son expertise auprès de la communauté agricole, l'AGPM crée sa page LinkedIn. LinkedIn est un réseau social professionnel qui permet la diffusion toutes sortes de contenus : textes, photos, vidéos. Cette page a l'objectif est de devenir la vitrine professionnelle de l'AGPM avec un contenu spécifique à ce réseau.

Suivre la page AGPM, nécessite d'avoir déjà un profil LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/agpm-maizeurop>

INTERCÉRÉALES LANCE SON OPÉRATION AUTOCOLLANTS REMORQUES « LA ROUTE DES MOISSONS »

À l'occasion des moissons 2022, Intercéréales offre aux agriculteurs français et jusqu'à



épuisement des stocks, un autocollant ludique pour faire connaître leur métier auprès des automobilistes qui patientent derrière leur remorque.

Pour commander :

<https://www.passioncereales.fr/commandes-autocollants-remorques-agriculteur>

RECONNAISSANCE DU SCHEMA VOLONTAIRE 2BSVS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le Journal Officiel de l'Union Européenne a officialisé le renouvellement de la reconnaissance de 2BSvs pour l'ensemble du domaine d'application de la RED II, à savoir : les biocarburants, les bioliquides, les combustibles issus de la biomasse, les carburants liquides et gazeux renouvelables d'origine non biologique, ainsi que les carburants à base de carbone recyclé. Cela inclut donc également le secteur de la méthanisation. L'AGPM est l'un des membres créateurs en 2011 de 2BSvs, le schéma de certification des filières bioéthanol et biodiesel françaises.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel mars 2022 (1000 t)		2020 / 21	Prév. 2021 / 22
Ressources	Stock départ	2 057	1 768
	Collecte	10 819	12 326
	Importations	468	450
Utilisations	FAB	3 226	3 200
	Util. humaines et indus.	2 513	2 610
	Exportations	4 570	5 700
	Autres	1 267	1 065
Stock final (ressources - utilisations)		1 768	1 969

Prix de la récolte 2021, exprimés en €/t base juillet

